

STATISTIQUE DES PRISONS D'ITALIE

POUR LES ANNÉES 1881-1882

La publication de la statistique des prisons pour 1881 et 1882 a été retardée par les recherches demandées au bureau de statistique sur les mineurs condamnés et sur les enfants trouvés, et par les travaux considérables, livrables à échéances fixes, de l'imprimerie du bague de Regina Coeli.

I. — Maisons d'arrêt, de justice, etc.

Le mouvement de la population détenue dans les prisons du royaume a été le suivant :

	HOMMES	FEMMES
Existant au 1 ^{er} janvier 1881 . . .	37.983	3.027
Entrées en 1881	322.156	51.420
Sorties	333.808	51.431
Restant au 31 décembre 1881 . .	36.331	3.016
Entrées en 1882	318.572	50.113
Sorties	320.182	50.381
Restant au 31 décembre 1882 . .	34.721	2.748

Par rapport à 1880, il y a eu en 1881 une sensible diminution des entrées, diminution qui s'est encore accentuée en 1882.

Il est utile de remarquer ici qu'on a cru devoir en 1881 remplacer la classification représentant la division des anciens États italiens par une autre conforme à la géographie actuelle du royaume.

Il résulte des chiffres fournis par la statistique que les provinces qui ont donné le plus fort contingent d'entrées, sont : les Abruzzes, la Calabre, la Campanie, le Latium et la Basilicate; puis, en seconde ligne, la Sicile, la Pouille, l'Ombrie, les Marches, la Vénétie, la Toscane et la Sardaigne, tandis que l'Émilie, la

Ligurie, la Lombardie et le Piémont donnent les plus faibles proportions.

Dans le rapport qui accompagnait la statistique des années 1877 à 1880, on lisait : « Le mouvement des entrants venant d'autres maisons d'arrêt subit la conséquence des augmentations et des diminutions de la catégorie des entrants venant de l'état de liberté, de telle sorte que plus ceux-ci sont nombreux et plus se fait sentir la nécessité du transfèrement des détenus d'une maison dans une autre afin d'éviter des entassements excédant la capacité réelle des prisons. » En admettant ce raisonnement et en intervertissant les conclusions, on arrive naturellement à établir ce fait, confirmé du reste par les chiffres, qu'en 1881 et 1882 le nombre des entrants venant de l'état de liberté étant moindre, le besoin s'est fait par conséquent moins sentir de transférer les détenus d'une prison dans une autre, d'autant plus que la diminution porte surtout sur les détenus dans les prisons cantonales.

Les détenus sortis pour quelque cause que ce soit, divisés par sexe, donnent les totaux suivants :

	1881	1882
Hommes	333.808	320.182
Femmes	51.431	50.381
Totaux	385.239	370.563

Voici les totaux des entrées sans distinction de cause :

	1881	1882
Hommes	322.156	318.572
Femmes	51.420	50.113
Totaux	383.576	368.685

Les sorties ont donc dépassé les entrées de 1,663 en 1881 et de 1,878 en 1882. La diminution constatée pendant les deux années 1881-1882 a été au total de 3,541 détenus.

Le nombre des détenus acquittés ou mis en liberté à la suite d'ordonnances de non-lieu a diminué par rapport à 1880; cette diminution doit être attribuée au moins grand nombre de détenus entrés de l'état de liberté.

Le plus fort contingent d'acquittements a été donné, comme

les années précédentes, par les prisons d'arrondissement, tandis que, pour les sorties à l'expiration de la peine, la plus forte proportion vient des prisons cantonales; c'est là, comme on le sait, que sont enfermés les individus accusés de petits délits de la compétence du préteur et donnant lieu à des jugements rapides.

Voici la proportion des sorties par acquittement par rapport aux entrées de l'état de liberté : 1881, hommes 36 et femmes 37 0/0; 1882, hommes 36 et femmes 37 0/0.

En comparant les six années 1877 à 1882, on constate que le plus petit nombre d'acquittements est donné par les années 1881-1882. Ce qui prouve en quelque sorte une plus grande vigilance et une plus grande circonspection de la part de la police judiciaire soit pour atteindre les vrais coupables, soit pour recueillir les preuves matérielles des crimes.

Les provinces où s'est produite la plus forte proportion d'acquittés sont, en 1881 : la Basilicate, le Piémont, la Ligurie et la Sicile; en 1882, le Piémont, la Pouille, la Basilicate, la Ligurie et la Sicile. Celles qui ont donné la plus faible proportion sont, en 1881 : les Marches, l'Émilie, la Vénétie, les Abruzzes, la Calabre; en 1882, les Abruzzes, la Campanie, la Toscane, l'Ombrie et la Vénétie.

En 1881 les sorties par l'expiration de la peine ont été de 135,749 hommes et de 26,221 femmes; en 1882 elles n'ont été que de 130,001 hommes et 25,907 femmes,

En examinant les résultats des deux années sans distinction de sexe, on trouve qu'en 1882 les sorties par l'expiration de la peine ont diminué de 6,062 par rapport à 1881; tandis qu'en comparant ces mêmes sorties en 1881 et 1880, on relève seulement une différence de 388 individus sortis en plus en 1880. Cette diminution s'explique naturellement par le nombre moindre des entrées en 1882 par rapport à 1881.

Des chiffres indiquant le rapport pour cent des détenus sortis à l'expiration de leur peine et des détenus entrés de l'état libre, examinés en totalité, il résulte que la proportion des sorties de cette catégorie a été à peu près identique en 1881 et 1882 (hommes et femmes) pour les prisons d'arrondissement et pour les prisons cantonales.

Les provinces qui ont donné les chiffres les plus élevés de sorties pour les prisons d'arrondissement en 1881 ont été : Abruzzes

et Molise (89 0/0), Ombrie (88 0/0), Pouille (88 0/0), pour les hommes, — et Basilicate (75 0/0), Marches (68 0/0), Abruzzes et Molise (62 0/0) pour les femmes; en 1882 : Ombrie (93 0/0), Pouille (88 0/0), Marches (85 0/0), pour les hommes, — Marches (77 0/0), Basilicate (77 0/0), Campanie (71 0/0), pour les femmes. Quant aux prisons cantonales, les chiffres les plus élevés pour les sorties en 1881 ont été donnés par les provinces suivantes : Abruzzes et Molise (81 0/0), Basilicate (75 0/0), Calabre (75 0/0) pour les hommes, — Abruzzes et Molise (90 0/0), Vénétie (85 0/0), Lombardie et Calabre (80 0/0) pour les femmes; en 1882 : Abruzzes et Molise (80 0/0), Calabre (76 0/0), Vénétie (73 0/0) pour les hommes, — Vénétie (88 0/0), Abruzzes et Molise (87 0/0) et Latium (82 0/0) pour les femmes.

Il y aurait une amélioration évidente à constater dans les conditions hygiéniques et sanitaires des prisons : la proportion des malades a été en 1881 inférieure à celle de 1880 et celle de 1882 est encore inférieure à celle de 1881 sans distinction de sexe et de prison. La proportion élevée des décès dans les prisons d'arrondissement de femmes provient de l'envoi dans ces prisons de syphilitiques faute d'hospices spéciaux dans quelques villes du royaume.

Le nombre des détenus restant en prison à la fin de chaque année est en décroissance constante; ainsi tandis qu'au 31 décembre 1880 il y avait 15 détenus pour 10,000 habitants, il y en avait 14 en 1881 et 13 en 1882.

La province la plus représentée parmi les restants au 31 décembre de chaque année est le Latium (province de Rome); la proportion la plus faible est donnée par la Lombardie.

Le nombre des détenus envoyés aux hôpitaux du dehors a été moindre en 1882 qu'en 1881. Cette dernière année était aussi en diminution sur l'année 1880 pendant laquelle les détenus placés dans les maisons de fous et les hospices ont été au nombre de 461 hommes et 105 femmes et cela parce que peu à peu ou a pourvu d'infirmerie les établissements pénitentiaires.

La proportion pour cent des décès sur les entrées et les existants donne les chiffres suivants :

	HOMMES	FEMMES
1881.	10,6 0/0	5,1 0/0
1882.	20,7 0/0	8,9 0/0

En 1880 la proportion des décès avait été de 12,30/0 pour les hommes et de 4,30/0 pour les femmes.

Les journées de présence se sont élevées en 1881 à 14,821,001 et en 1882 à 14,064,552, ce qui correspond à une population journalière moyenne de 40,604 en 1881 et de 38,532 en 1882.

Voici le nombre des évasions des prisons d'arrondissement : en 1881, 7; en 1882, 2; des prisons cantonales, en 1881, 75 : en 1882, 84; soit, pour 1,000 détenus de chaque catégorie, 17 en 1881 et 2 en 1882 et 99 et 115. La proportion des évasions va donc en diminuant dans les prisons d'arrondissement.

La différence notable constatée entre les chiffres des évasions des prisons d'arrondissement et des prisons cantonales a pour origine (ainsi qu'il a été dit plusieurs fois) les détestables conditions de ces dernières, dont la propriété et l'entretien appartiennent aux communes qui composent le canton, ce qui fait qu'on ne peut pas obtenir toujours la sollicitude désirable.

Comme les années précédentes le nombre maximum des détenus évadés appartient au groupe des détenus.

Sur les 116 évadés en 1881, 65 ont été repris soit 56 0/0; des 117 évadés en 1882, 81 soit 69 0/0 ont été repris.

La plus grande partie des évadés a été rendue à la justice par les soins des agents des prisons et de la force publique. Les captures sont dans la proportion suivante : en 1881 72 0/0, en 1882, 64 0/0. Par conséquent 28 0/0 en 1881 et 36 0/0 en 1882 se sont spontanément reconstitués prisonniers. On a obtenu la réintégration de ces 146 détenus dans un temps relativement court.

Il n'y a pas eu de peines infligées aux gardiens au sujet des évasions :

Il y a eu en 1881, 83 cas d'aliénation mentale et 82 en 1882; 29 en 1881, 13 en 1882 ont été soignés dans les prisons. C'est au printemps et en été que les maladies mentales se sont manifestées le plus fréquemment.

Il y a eu 29 suicides dont 20 dans les prisons d'arrondissement et 7 dans les prisons cantonales. Les 57 tentatives de suicide, déjouées grâce à l'active surveillance des gardiens, avaient toutes eu lieu dans les prisons d'arrondissement ou leurs succursales (53 hommes, 4 femmes).

Les chiffres recueillis sur les détenus restant dans les prisons et les hospices du dehors au 31 décembre démontrent, pour les

prisons d'arrondissement et leurs succursales : 1° que les prévenus se trouvaient en augmentation au 31 décembre 1882 par rapport à 1881, tandis que les prévenues étaient en diminution; 2° que les accusés, les condamnés en appel, les condamnés attendant leur transfèrement dans des maisons de force et enfin les condamnés qui, par exception, expiaient leur peine dans des maisons de justice étaient, hommes et femmes, tous en diminution en 1882; — Pour les prisons cantonales : 1° que les prévenus, les accusés et les condamnés en appel, hommes et femmes, se trouvaient en augmentation au 31 décembre 1882 par rapport à 1881; 2° qu'en 1882 une diminution a eu lieu sur 1881 pour les hommes et pour les femmes, tant pour les condamnés attendant leur transfèrement dans les établissements pénitentiaires que pour ceux qui, par exception, expiaient leur peine dans les maisons de justice. Enfin, pour les détenus mineurs, il y a à noter une sensible diminution en 1882 sur 1881.

Des causes multiples concourent à la diminution des détenus dans les prisons. Ainsi il faut noter le grand bien-être de la population constaté par les statistiques financières — la plus grande rapidité des jugements obtenus par la citation directe et très directe et la liberté provisoire — la réorganisation de la sûreté publique; et l'amélioration, par conséquent, des services de la police judiciaire. On a aussi obtenu de bons résultats des enquêtes qui se font depuis le 31 décembre 1879 par l'administration pénitentiaire d'accord avec le Ministère des grâces et de la justice sur la situation des détenus qui, dans les prisons d'arrondissement et leurs succursales, attendent leur jugement depuis plus de trois mois. Les tableaux nominaux envoyés au ministère de la justice n'ont certainement pas été inutiles puisque cette catégorie des détenus d'un maximum de 9,932 (31 mars 1880) est tombé à 5,621 (30 juin 1885).

Au 31 décembre 1881 cette catégorie de détenus se composait de 6,709 individus et de 5,938 au 31 décembre 1882. Les chiffres les plus élevés étaient donnés par les prisons de la Campanie et de la Sicile et la diminution la plus importante se remarque pour 1882 dans les mêmes provinces où se trouvent les vastes prisons de Naples, de Salerne, d'Avellino et de Sainte-Marie de Capoue.

Il faut noter le grand nombre de condamnés qui attendent

leur assignation à un établissement pénitentiaire, les places étant insuffisantes dans ces établissements.

Comme les années précédentes, on a recueilli, pour 1881 et 1882, des indications sur l'instruction, le travail, les maladies, l'emploi des fonds particuliers des détenus, limitées aux prisons d'arrondissement et à leurs succursales, les seules où il soit possible de faire des tentatives de réforme par l'instruction et le travail, les seules qui aient un directeur dépendant de l'administration des prisons, qui se trouvent dans une préfecture et peuvent donner un compte rendu annuel plus détaillé.

L'ensemble des résultats obtenus dans les écoles semble au plus égal en 1882 à celui de 1881 s'il n'est inférieur.

Les journées de travail constatées sont en notable augmentation sur les années précédentes. Ce qui prouve que l'autorité dirigeante n'a rien omis pour donner un grand développement aux bienfaits du travail. Il y a eu, en 1881, 824,553 journées de travail et 873,743, en 1882; ce qui donne une moyenne de travailleurs par jour de 2,559 en 1881 et 2,394 en 1882 et une proportion de 6,98 travailleurs 0/0 en 1881 et de 7,74 en 1882.

Les détenus ont dépensé en moyenne, sur leurs propres fonds, par jour

	HOMMES	FEMMES
En 1881	0 fr. 0878	0 fr. 0489
En 1882	0 fr. 1001	0 fr. 0475

Il y a eu 748 décès en 1881 et 644 en 1882. Voici du reste la proportion des détenus soignés dans les infirmeries avec la population moyenne journalière :

	HOMMES	FEMMES
1881	74 0/0	133 0/0
1882	72 0/0	169 0/0

La mortalité dans les infirmeries par rapport à la population moyenne journalière a été de :

	HOMMES	FEMMES
1881	2,36 0/0	1,65 0/0
1882	2,41 0/0	1,72 0/0

et n'apparaît pas sensiblement supérieure à celle de la population libre

Pour 189 circonscriptions, 179 commissions visiteuses ont été nommées en 1881 et 181 en 1882. Il faut constater comme les années précédentes que cette institution est en décadence.

Enfin le coût moyen individuel et journalier de l'entretien des détenus a été en 1881 de 0 fr. 6998 et en 1882 de 0,7172.

II. — Pénitenciers (Bagnes, Maisons centrales, Colonies agricoles, etc.).

Pendant les années 1881 et 1882 on a fermé les bagnes de *Ponza* et de *Porto d'Anzio* trop petits et non appropriables; on a rendu au municpe de Gênes l'établissement de la *Foce* destiné depuis longtemps à un autre usage et enfin la maison centrale d'*Orvieto* et la maison pour les récidivistes d'*Amélia* ont été ouvertes. Il n'y a rien à dire sur les *Trois Fontaines* dont il a été longuement parlé dans le précédent rapport non plus que sur *Regina Cœli* à Rome, dépôt de condamnés qui travaillent à la construction de la prison cellulaire.

Ces deux établissements ont un caractère transitoire. Celui des *Trois Fontaines* construit au milieu de *l'agro romano* sera supprimé dans un temps plus ou moins éloigné et cédé à l'industrie privée. En attendant, c'est un centre administratif des condamnés qui travaillent aux fortifications intérieures de la capitale et qui y sont casernés provisoirement. De même l'établissement de *Regina Cœli* disparaîtra comme maison centrale quand la prison cellulaire sera achevée. Ce sont, si l'on peut parler ainsi, deux campements occasionnés par le travail *all'aperto* en voie de développement, mais qui conservent toujours un caractère précaire et qui, à cause de cela, tantôt s'augmente et tantôt diminue suivant l'ouverture ou la clôture de quelque centre provisoire.

Voici ce que donne le mouvement d'entrée et de sortie dans les pénitenciers pour les deux années 1881-1882 :

	Bagnes.	Maisons centrales d'hommes.	Maisons centrales de femmes.
Existant au 1 ^{er} janvier 1881.	17716	12366	1179
Entrées pendant l'année . .	2706	5230	270
Sorties	2693	4687	266

Existant au 1 ^{er} janvier 1882.	17729	13109	1183
Entrées pendant l'année. .	4147	5122	393
Sorties	4161	4707	277
Restaient au 31 déc. 1882.	17715	13524	1299

Ce qui correspond à une population moyenne de :

	1881	1882
Bagnes	17888	18013
Maisons centrales d'hommes. .	13087	13524
Maisons centrales de femmes .	4210	4258

Le nombre des condamnés entrés par assignation dans les bagnes et maisons centrales a été au total de 11,431, soit 10,787 hommes et 644 femmes.

Ces chiffres se décomposent ainsi : en 1881, 5,784 (bagnes 1,446, maisons centrales d'hommes 4,077, de femmes 261); en 1882, 5,647 (bagnes 1,397, maisons centrales d'hommes 3,867, de femmes 3,837).

Parmi eux les récidivistes étaient au nombre et dans la proportion que voici :

	BAGNES		MAISONS CENTRALES D'HOMMES		MAISONS CENTRALES DE FEMMES	
	nombre	proportion	nombre	proportion	nombre	proportion
1881	345	23 0/0	1425	34 0/0	31	12 0/0
1882	344	24 0/0	1369	35 0/0	48	13 0/0

En comparant entre elles les proportions de ces deux années on ne trouve pas de notables différences dans le nombre des récidivistes. Il en était de même en 1880. Ce chiffre presque stationnaire dénote certainement un mal social, mais un mal dont on connaît l'étendue et qui, presque circonscrit entre certaines limites, peut être étudié dans ses causes diverses.

Le plus fort contingent de récidivistes est donné cette année comme les précédentes par les provinces septentrionales de l'Italie.

Il faut constater une diminution de la récidive pour la population urbaine et pour les crimes les plus graves (bagnes) par rapport à 1880 où la proportion a été de 51 0/0, tandis qu'elle ne s'est élevée qu'à 48 0/0 en 1881 et 1882; pour les crimes moins graves (maisons centrales) on remarque une augmentation de la récidive pour les hommes de cette même population

urbaine (1880 50 0/0, 1881 53 0/0, 1882 55 0/0) et une diminution pour les femmes (1880 54 0/0, 1881 51 0/0, 1882 33 0/0).

Au point de vue de la situation des familles de récidivistes, le plus fort contingent est donné par des orphelins, hommes et femmes, et le moindre par les enfants trouvés et les bâtards.

Pour l'âge, les chiffres fournis confirment ce qui avait été dit précédemment que les rechutes sont plus fréquentes chez les hommes jeunes et chez les femmes d'un âge plus avancé.

Au point de vue de l'état civil la majorité se compose de célibataires et de veufs, de veuves sans enfants, démontrant ainsi, ce qui est un fait constant confirmé par les chiffres des années précédentes, combien le lien d'une famille (femme ou enfant) est puissant pour empêcher le crime.

La majorité des récidivistes avait quelque chose ou vivait de son travail et naturellement la plupart avaient un art ou un métier.

Ils étaient en grande partie illettrés.

En 1882 il y a eu, sauf pour les femmes, une diminution de crimes contre la propriété parmi les récidivistes.

Presque tous les condamnés rendus à la liberté avaient une occupation. La moyenne la plus élevée est donnée par les agriculteurs et par ceux qui exercent un métier pénible.

Conformément aux observations précédentes, on constate pour 1881 et 1882, que les condamnations antérieures avaient été encourues, en général, pour des crimes sans gravité, puisqu'elles appartenaient à la catégorie des délits correctionnels et avaient été expiées dans des maisons de justice.

Pendant leur dernier temps de liberté, les récidivistes étaient en très grande majorité, revenus à leur ancien domicile.

Enfin, pour compléter les renseignements sur les récidivistes, il ne reste qu'à indiquer que leur dernière condamnation datait en général d'un ou de deux ans.

Voici quelques renseignements sur le temps passé dans les pénitenciers par les condamnés qui en sont sortis en 1881 et 1882. En 1881, 66 0/0 et en 1882, 60 0/0 dans les bagnes y avaient passé plus de dix ans; en 1881, 70 0/0 et en 1882, 73 0/0 dans les maisons centrales d'hommes; en 1881, 72 0/0 et en 1882, 73 0/0 dans les maisons centrales de femmes n'y avaient pas passé plus de quatre ans.

La proportion totale des sorties par grâces continue d'être

assez élevée — plus de moitié — : c'est la conséquence de l'amnistie du 19 janvier 1878.

La proportion des grâces obtenues par les condamnés sur la proposition des directeurs de prison est tombée de 21.3 0/0 en 1881 à 2.7 0/0 en 1882. Il y a là un fait qui mérite d'être sérieusement étudié par l'autorité compétente.

Aucune femme ne s'est évadée en 1881 et 1882. Il y a eu dix évasions d'hommes en 1881 et sept en 1882. Ce petit nombre d'évasions prouve que le travail *all'aperto* n'est pas un danger. Elles ont été accomplies sans secours étranger, sauf une au bagne de Brindisi.

Tous les évadés étaient condamnés à des peines temporaires. Sur les huit évadés des bagnes, en 1881, cinq ont été promptement repris (quatre immédiatement, un après trois mois). Un a été tué par un berger et un repris en 1882. Tous les autres évadés (maisons centrales en 1881, bagnes et maisons centrales en 1882) ont été repris immédiatement ou au bout de quelques jours.

Il y a eu, en 1881, 27 ou 0.15 0/0 condamnés atteints d'aliénation mentale dans les bagnes, 36 ou 28. 0/0 dans les maisons centrales d'hommes, 2 ou 0.16 0/0 dans les maisons centrales de femmes; en 1882, respectivement, 20 ou 0.11 0/0, 36 ou 0.27 0/0, 4 ou 0.32 0/0.

Ces chiffres prouvent que les cas de folie sont plus fréquents dans les maisons centrales que dans les bagnes, ce qu'avaient déjà constaté les précédentes statistiques.

En comparant à 1880 les années 1881 et 1882, on constate une augmentation de maladies mentales; mais il faut remarquer que les cas d'aliénation en 1880 ont été dans une proportion exceptionnellement limitée et que les résultats de 1881-1882 ne présentent pas une sensible aggravation sur 1878 et 1879.

Dans le seul pénitencier de Parme, en 1882, il y a eu 16 cas de folie sur 36 constatés dans toutes les maisons centrales. La proportion est de 44 0/0 sur l'ensemble et représente trois aliénés sur 100 individus. Ce fait, grave en lui-même, n'a pas d'analogie dans cette maison soit avant, soit après 1882. Le conseil de santé de l'établissement attribue ce fait à une discipline sévère et, en général, aux mesures énergiques adoptées dans l'application des règlements intérieurs.

Pendant les années 1881 et 1882, il y a eu 14 suicides, sept dans les bagnes, sept dans les maisons centrales d'hommes. Il n'y a eu dans les maisons centrales de femmes que quelques tentatives. Parmi les suicidés, un avait donné des signes d'aliénation mentale et quatre avaient laissé transpirer leur triste projet.

Au 31 décembre le nombre des détenus restant dans les pénitenciers était de :

	BAGNES	MAISONS CENTRALES d'hommes.	MAISONS CENTRALES de femmes.	TOTAUX
1881 . . .	17,729	13,109	1,183	32,021
1882 . . .	17,715	13,524	1,299	32,538

sur lesquels on peut donner les renseignements que voici :

Instruction, écoles. — Pendant les années 1881-1882, ont continué à rester fermées les écoles de Castiadas, Piombino, Portoferraio, Porto-Longone, San Stefano, Noto, Pouza, Aversa. Il n'a pas été donné d'instruction élémentaire aux quelques détenus de la maison centrale dans la section récemment ouverte à la maison centrale de Murate à Florence, ni aux condamnés de la colonie agricole des Trois-Fontaines (ouverte en 1881), ni à ceux de Regina Coelia, à Rome (transformée en maison centrale en 1881), le caractère des travaux actifs dans ces deux prisons ne permettant pas la juxtaposition d'écoles. En 1881, ont été fermées les écoles du bagne de Fraconi et de la maison centrale de Saluzzo; en 1882, l'école de la maison centrale de Milan est restée fermée, mais cette année on a rouvert l'école de Turin qui avait été temporairement supprimée. Il est inutile de parler d'enseignement pour les pénitenciers d'Amelia et d'Orvieto à peine ouverts en décembre 1882.

Il y a eu pendant ces deux années moins de détenus fréquentant l'école qu'en 1880. Il y a à cela des causes diverses, soit d'hygiène, soit de discipline, mais il faut certainement mettre en première ligne le fait d'une plus grande impulsion donnée aux travaux industriels, ce qui ne permet pas au condamné de se distraire par une autre occupation.

Discipline, infractions commises par les condamnés. Crimes. Punitions. Condamnations. Réclamations. — Les infractions disciplinaires sont en augmentation sur 1880. Il est utile de répéter ce

qui a déjà été dit dans les précédents rapports sur les causes de la disproportion des infractions dans les bagnes et dans les maisons centrales. Là le condamné doit subir toute sa peine dans l'intérieur de la prison, il est soumis au silence et à une surveillance constante et rigoureuse, et il a bien plus d'occasion d'enfreindre le règlement que le condamné au bague qui travaille au grand air.

Outre les infractions disciplinaires, il y a eu 246 crimes commis dont 7 homicides à la suite desquels 240 condamnations ont été prononcées dont une seule à la peine de mort.

Il y a eu près de 60,000 réclamations ou demandes en 1881 et 67,000 en 1882. Les réclamations contre le personnel administratif, religieux ou médical, contre les chefs d'atelier, les gardiens, etc., sont peu nombreuses.

Services administratifs. Travaux produits. Dépenses. — Les journées passées dans les pénitenciers s'élèvent à un total de 23,475,868 se divisant ainsi :

JOURNÉES DE	BAGNES		MAISONS CENTRALES			
	nombre	proportion	d'hommes		de femmes	
	nombre	proportion	nombre	proportion	nombre	proportion
travail dans les ateliers de l'Etat . . .	1327151	10.2	2277307	23.6	165744	18.5
liens pour le compte des entrepreneurs . . .	2394489	18.6	2712904	28.2	410705	45.7
services domestiques	959319	7.5	969281	10	63235	7
repos	7410380	57.3	3021690	31.4	179208	19.9
infirmerie	694104	5.4	482415	5	78361	8.7
punition	154982	1	173082	1.8	1510	0.2

On voit d'après ces chiffres que, dans les maisons centrales de femmes, le travail est poussé vivement, ce qui du reste est un fait constant. Les journées de repos ont été en proportion croissante surtout dans les bagnes. La plus faible proportion des journées d'infirmerie est constatée dans les maisons centrales d'hommes. Enfin, c'est là aussi qu'on trouve le plus de punitions.

Les détenus occupés aux travaux domestiques comprennent : ceux qui travaillent pour le compte des pénitenciers, les cuisiniers, balayeurs, barbiers, infirmiers aux frais de l'Etat, les condamnés servant aux frais de l'entrepreneur.

Dans les établissements placés en régie la moyenne journalière des gains des condamnés a été, dans les bagnes 0 fr. 65 en 1881 et 0 fr. 67 en 1882, dans les maisons centrales d'hommes 0 fr. 49 en 1881 et 0 fr. 48 en 1882, dans celles de femmes 0 fr. 22 en 1881 et 1882; la moyenne des gratifications accordées,

conformément aux règlements pour les bagnes 0 fr. 32 en 1881 et 0 fr. 33 en 1882, pour les maisons centrales d'hommes 0 fr. 16, pour celles de femmes 0 fr. 04 en 1881 et 1882.

Dans les maisons centrales soumises à l'entreprise la moyenne des gains et celle des gratifications ont été pour les maisons centrales d'hommes 0 fr. 43 et 0 fr. 14 en 1881 et 0 fr. 45 et 0 fr. 14 en 1882, pour celles de femmes 0 fr. 10 et 0 fr. 10 en 1881, 0 fr. 09 et 0 fr. 09 en 1882.

Le produit du travail, qui s'était élevé à 1,763,352 fr. 01 en 1880, n'a été en 1881 que de 1,751,648 fr. 15, mais il a atteint 1,927,330 fr. 23 en 1882.

Le travail en régie est en augmentation constante principalement dans les bagnes. Une partie notable de l'accroissement du travail surtout dans les mêmes établissements est due à l'application de ce principe que le gouvernement peut et doit pourvoir, par le travail des condamnés, à leur casernement, à leur habillement, etc.

Les chiffres produits par la statistique prouvent : 1° que le coût moyen de chaque détenu dans les bagnes soumis à la régie ou à l'entreprise pour l'entretien et les médicaments diminue sensiblement depuis le 31 décembre 1880 où a pris fin l'entreprise générale Lodola ; 2° que pour les maisons centrales d'hommes, le coût moyen est toujours inférieur dans celles qui sont placées en régie ; 3° enfin que pour les maisons centrales de femmes le coût de l'entretien se maintient le même quoique inférieur en 1881 et 1882 dans les maisons placées en régie.

Services sanitaires. — Il résulte des documents fournis par la statistique que : 1° en 1881 les maladies ont été en moins grand nombre dans les bagnes que, dans les maisons centrales d'hommes et de femmes ; 2° que, dans les bagnes, les maladies continuent à être peu fréquentes ; 3° que la plus forte mortalité a eu lieu dans les maisons centrales de femmes ; 4° que c'est dans ces mêmes établissements qu'on a constaté la plus longue durée des maladies ; 5° que les visites de médecins ont été peu nombreuses dans les maisons centrales d'hommes ; 6° que la plus faible proportion de détenus reconnus vraiment infirmes vient des maisons centrales d'hommes où les visites des médecins ont été plus fréquentes.

En 1882, les maladies ordinaires ont donné une mortalité moindre qu'en 1881 (982 décès en 1882 et 1119 en 1881). Les provinces les plus frappées ont été la Sicile, la Campanie et la

Calabre; les moins atteintes, la Ligurie et l'Ombrie. Sous le rapport des professions et métiers exercés en liberté les agriculteurs ont donné le contingent le plus élevé de décès. La catégorie des inoccupés fournit le chiffre le plus fort de la mortalité; en effet, c'est là que se trouvent les malades chroniques, les vieillards et les faibles. Dans les bagnes, on compte un plus grand nombre de décès parmi les condamnés à plus de 15 ans et moins de 20 ans au plus et les condamnés à perpétuité, moindre pour les condamnés à plus de 25 ans et de 20 à 25 ans. Dans les maisons centrales d'hommes, il y a un plus grand nombre de décès parmi les condamnés de 5 à 10 ans; de même dans les maisons centrales de femmes.

Notes et remarques sur les condamnés libérés. — Les remarques faites en 1881 et 1882 sur les condamnés libérés confirment les observations des précédentes statistiques.

Age. — Le plus grand nombre des crimes a été commis par des individus de 20 à 30 ans. Il s'ensuit que les condamnés à l'expiration de leur peine rentrent dans la société encore assez jeunes pour pouvoir utiliser les bons enseignements reçus dans les établissements pénitentiaires.

Santé. — Une légère aggravation se remarque au moment de la sortie des condamnés. Il est naturel que l'homme libre ou détenu, en avançant en âge, soit plus exposé à une mauvaise santé. Et puisque l'aggravation n'a pas un caractère bien sensible, il faut en conclure que, malgré la sévérité de la discipline, l'ordre, le travail, l'étude et une nourriture saine produisent de bons effets pour la conservation de la santé.

Instruction. — Au moment de la sortie, les illettrés sont en notable diminution sur l'entrée. Du moment où l'on constate quelques succès dans cette catégorie, il faut conclure que les écoles ont donné de bons résultats.

Pécule. — La proportion entre ceux qui possédaient un pécule quelconque au moment de l'entrée et ceux qui avaient quelque chose au moment de la sortie est assez forte. Le travail, l'économie et la discipline intérieure y ont certainement contribué. Plusieurs sortent avec un pécule d'une certaine importance.

Patronage. — Cette institution ne fonctionne pas avec l'activité désirable; son action était très récente en 1881 et 1882.

Domicile élu. — La grande majorité des libérés est retournée au domicile qu'ils avaient avant leur condamnation.

III. — Mineurs dont l'emprisonnement a été ordonné ou autorisé par l'administration judiciaire.

Les demandes d'internement de mineurs dans les maisons d'éducation correctionnelle ont été :

	GARÇONS	FILLES
En 1881	1290	293
— 1882	1368	380

La diminution constatée les années précédentes s'est maintenue en 1881, mais il y a une réelle augmentation en 1882. L'augmentation la plus forte est constatée en Sicile où contre 30 demandes en 1881, on trouve 184 demandes en 1882.

Provinces d'origine. — En comparant les mineurs enfermés à la population libre de chaque province et en distinguant ceux qui ont été condamnés pour crimes ou délits, ceux qui sont enfermés pour oisiveté et vagabondage ou par correction paternelle, on constate qu'en 1881, les moyennes les plus élevées pour les enfants condamnés pour crimes et délits, étaient données par la Sardaigne (0.161), le Latium (0.144), les Abruzzes (0.129); en 1882, par les Abruzzes (0.129), la Sicile (0.126). La proportion la plus faible se trouve en Toscane pendant les deux années 1881 et 1882 (0.013 et 0.018), et la Basilicate qui n'a eu aucun mineur condamné en 1881 et n'en a eu qu'un en 1882. Parmi ceux qui ont été enfermés pour oisiveté et vagabondage, on a, en 1881, les moyennes les plus fortes en Lombardie (0.503), en Campanie (0.390) et en Vénétie (0.337); pour 1882, en Lombardie (0.535), en Vénétie (0.444); les plus basses, en 1881, en Calabre (0.048) et en Toscane (0.059); la Basilicate et la Sardaigne ne donnent aucun détenu de cette catégorie; en 1882, en Sardaigne (0.029), en Ombrie (0.035); la Basilicate n'a pas plus que l'année précédente fourni un seul détenu. Les moyennes des détenus par correction paternelle

sont sensiblement les mêmes pour les deux années. Toscane (0.810 en 1881, 0.738 en 1882), Latium (0.553 en 1881, 0.542 en 1882) et Calabre (0.008 en 1881, 0.024 en 1882), Sardaigne (0.044 en 1881 et en 1882). La Basilicate n'a donné qu'un garçon et une fille enfermés par correction paternelle en 1882.

Le nombre des mineurs qui, au moment de leur emprisonnement étaient loin de leur province d'origine, est minime.

Population urbaine et rurale. — La proportion de la population urbaine dépasse de beaucoup celle de la population rurale, fait déjà constaté par les statistiques précédentes, sauf en Piémont et dans les Abruzzes, pour les garçons.

Age. — Le plus grand nombre des mineurs étaient âgés de 11 à 14 ans, sauf pour les filles détenues par correction paternelle qui sont en majorité âgées de 15 à 18 ans.

Parents. — Au point de vue de la famille, les enfants trouvés ou illégitimes sont, comme toujours, en petit nombre.

Situation de la famille. — Comme les années précédentes la très grande majorité des mineurs avaient ou leur père et leur mère ou leur mère.

Vie des mineurs. — La majorité habitaient avec leur famille paternelle ou maternelle, très peu avec d'autres parents ou des étrangers et moins encore étaient abandonnés à eux-mêmes.

Réputation de la famille. — La réputation de la famille était très généralement bonne, quelquefois douteuse, rarement mauvaise.

Moyens d'existence de la famille. — Comme toujours presque tous appartenaient à des familles ne possédant rien.

Professions des parents. — Les mineurs fils d'agriculteurs sont en tête parmi les condamnés pour crimes ou délits en 1881 et 1882; en 1881 les détenus pour oisiveté et vagabondage avaient en grand nombre des pères exerçant un métier sédentaire; en 1882, la proportion la plus élevée est donnée par les fils de commerçants et de ceux qui exerçaient un métier pénible. Viennent ensuite pour 1881 et 1882 ceux dont le père exerçait une profession servile et ces derniers donnent la proportion la

plus forte pour les détenus par correction paternelle. — Pour les garçons n'ayant pas leur mère, le maximum est donné, dans la catégorie des condamnés par les campagnards en 1881 et 1882; pour cette dernière année, une proportion semblable est donnée par les fils de domestiques ou de femmes sans profession connue. Le maximum, dans les deux autres catégories est donné par les fils de femmes soignant le ménage ou servant de femmes de chambre, domestiques, etc. — Pour les filles, la proportion la plus élevée est pour celles dont les pères étaient cochers, domestiques, commissionnaires. Pour les filles qui n'avaient que leur mère le tiers est fourni par celles dont les mères étaient domestiques.

Instruction. — Les illettrés en 1881 et en 1882 ont été en majorité parmi les enfants condamnés pour crimes ou délits ou détenus pour oisiveté ou vagabondage. Ils sont en minorité parmi ceux qui sont envoyés en correction paternelle.

Constitution physique. — Les proportions sont les mêmes que les années précédentes : plus de 90 0/0 avaient une bonne constitution, 1 0/0 seulement avaient une mauvaise constitution.

Causes de la détention. — Il y a sur 1880 une diminution des condamnés pour crimes ou délits, mais un accroissement constant de ceux qui sont détenus pour oisiveté et vagabondage. Le plus grand nombre des condamnés appartenaient à l'Italie méridionale.

Causes des infractions à la loi. — Les causes principales d'infractions à la loi sont l'oisiveté, le vagabondage, la mauvaise éducation et la misère, ces deux dernières en augmentation sensible pour les filles en 1882.

Durée de la détention. — La majorité des mineurs sont détenus jusqu'à ce qu'ils aient appris un métier ou jusqu'à leur majorité.

Temps écoulé entre l'ordonnance de détention et celle d'envoi en correction. — Si la très grande majorité (72 0/0 environ) n'ont pas attendu leur renvoi un mois entier; 12 0/0 l'ont attendu plus de 3 mois et 1 0/0 plus d'une année.

Récidive. — Le nombre des mineurs récidivistes est très restreint. La proportion la plus élevée de récidivistes se trouve

naturellement parmi les condamnés et s'élève à 12 0/0 en 1881 et 6 0/0 en 1882 pour les garçons. Il n'y avait ni en 1881 ni en 1882 de fille récidiviste condamnée.

Délits et motifs des détentions précédentes. — Les attentats contre la propriété constituent la cause principale des condamnations des récidivistes des trois catégories, dépassant pour 1881 et 1882 la moyenne des dernières années.

Lieu d'expiation des peines précédentes, libération, temps écoulé jusqu'à la nouvelle sentence. — La plupart des peines avaient été subies dans des maisons de justice.

Les libérations avaient eu lieu principalement par l'expiation de la peine et dans une très faible proportion sur la demande formelle des parents.

Le temps écoulé entre la libération précédente et la nouvelle récidive est court. Pour 46 0/0 en 1881 et 40 0/0 en 1882 il n'y avait pas un délai de trois mois.

IV. — Maisons de détention correctionnelle.

En 1881 la maison de détention correctionnelle de Pise a été ouverte dans les locaux de l'ancien couvent de Saint-Sylvestre. Cette maison est destinée uniquement aux garçons envoyés en correction paternelle.

Sur 436 jeunes détenus et 21 filles entrés en 1881 dans les maisons de détention correctionnelle, 17 garçons y avaient été envoyés pour homicide ou tentative d'homicide, 321 et 15 filles pour oisiveté et vagabondage; en 1882, sur 419 garçons et 12 filles, 8 garçons étaient coupables d'homicide ou tentative d'homicide; 298 garçons étaient condamnés pour oisiveté et vagabondage, 10 filles pour prostitution. Au point de vue de la récidive, 53 garçons avaient été déjà enfermés; pas une fille ne se trouvait dans ce cas. La grande majorité n'avaient pas passé, au moment de leur sortie, plus de deux ans dans les établissements correctionnels. Il n'y a eu que deux évasions en 1881 et une seule en 1882. Peu de jeunes détenus (3 garçons et 1 fille) ont été envoyés dans les hôpitaux du dehors; il n'y a eu aucun cas de maladie mentale. La mortalité est en diminution notable sur les années précédentes, surtout pour les filles. Il y a eu deux

tentatives de suicide faites par deux jeunes gens de condition aisée, détenus par correction paternelle à cause de leur vie dissolue. L'un voulait se pendre, mais la corde fut coupée à temps; l'autre, qui était épileptique, fut arrêté au moment où il se jetait par la fenêtre. Les renseignements au sujet de l'âge, des parents, de l'origine urbaine ou rurale, des professions exercées avant et depuis la condamnation, de la récidive, etc., sont sensiblement les mêmes que ceux qui ont été donnés plus haut pour les mineurs dont l'emprisonnement a été autorisé ou ordonné. Dans toutes les maisons de détention correctionnelle, l'école est obligatoire et elle est divisée en plusieurs classes. Très peu ont été exclus pour raison de santé ou de discipline. En 1880, il y a eu de bonnes écoles de musique et de dessin à Bologne, Naples et Turin; en 1881, on a ouvert de semblables écoles à Ambrogiana. L'enseignement de la gymnastique a été aussi commencé à Naples, Turin et Ambrogiana. On a ouvert, en 1882, à Pise des écoles de musique, de dessin et de gymnastique, et à Tivoli, une école de gymnastique. Ces écoles donnent de bons résultats. Le petit nombre des illettrés qui restaient à la fin de chaque année prouve la sollicitude des instituteurs. Les infractions disciplinaires et, par suite, les punitions semblent plus nombreuses en 1882 qu'en 1881. A remarquer le grand nombre de journées de cellule au pain et à l'eau.

Les travaux des détenus se soldent en perte, surtout parce que, dans certaines maisons, comme à Turin et à Tivoli, on cherche plutôt à instruire les détenus qu'à leur faire produire un travail immédiatement utile. Le coût moyen d'un détenu par jour, déduction faite de son travail, a été, pour les garçons en 1881, 1 fr. 1255; en 1882, 1 fr. 0677; pour les filles, en 1881 et en 1882, 0 fr. 80.

Il y a eu pour les garçons, en 1881, 431 maladies et 6 décès, en 1882, 308 maladies et 7 décès; pour les filles, en 1881, 6 décès; en 1882, il n'y a eu ni maladies ni décès. Les maladies des voies respiratoires et de l'appareil digestif et des os sont plus nombreuses. Au moment de la sortie, la plupart des garçons avaient 18 ans et la majorité des filles avait dépassé cet âge. Il y a une amélioration dans la santé des libérés, surtout pour les filles; peu sensible pour les garçons en 1881, elle s'est accentuée en 1882. Presque tous les libérés avaient une profession, ce qui était loin d'exister au moment de l'entrée. Il faut de même noter

le petit nombre d'illettrés au moment de la sortie par rapport au nombre considérable de l'entrée. Une certaine quantité avaient même une instruction supérieure. La conduite générale a été, en 1881 et 1882, meilleure pour les garçons, plus mauvaise pour les filles.

V. — Maisons privées d'éducation correctionnelle.

La maison de refuge de Casalmaggiore a été fermée le 18 février 1881 ; en mars de la même année, la maison de charité de Crémone a cessé d'être à la charge de l'État.

Il est entré dans ces établissements 823 garçons en 1881 et 1,138 en 1882, et 332 filles en 1881, 376 en 1882. Le nombre des évasions, bien qu'inférieur à celui des années précédentes, est toujours important. Il faut noter une diminution sensible de la mortalité. L'instruction professionnelle et élémentaire est en progrès pendant 1881 et 1882, surtout en comparant ces deux années aux précédentes. La conduite est généralement bonne. Peu de mineurs étaient détenus par correction paternelle. Presque tous étaient occupés. Le coût moyen individuel a été par jour, pour les garçons en 1881, 0 fr. 7992; en 1882, 0 fr. 8017 et, pour les filles, en 1881, 0.7978 et, en 1882, 0.7999.

VI. — Domicile forcé.

Les domiciliés forcés ont cessé en 1881 d'être en résidence à Brescia, à Cunéo et à Sassari. Du reste, à proprement parler, il n'y avait pas de colonies dans ces localités.

Voici le mouvement d'entrée et de sortie dans les colonies :

	HOMMES		FEMMES	
	1881	1882	1881	1882
Existant au 1 ^{er} janvier.	2020	1665	9	6
Entrées	1598	1535	5	3
Sorties	1953	1750	8	3
Restaient au 31 déc. .	1665	1450	6	6

La moyenne journalière a été de 1855 hommes et 9 femmes en 1881 et de 1580 hommes et 6 femmes en 1882. Les journées de travail ne représentent par moitié du nombre total. La mortalité par rapport à la population journalière, a été de 0.66 0/0 en 1881 et 1.39 0/0 en 1882.

Dans toutes les colonies se trouvent des écoles assez fréquentées et non sans quelque profit pour les domiciliés forcés.

Le coût moyen journalier a été, en 1881, pour les hommes 0 fr. 6553, pour les femmes 0.7985 ; en 1882, pour les hommes 0.6658, pour les femmes 0.80.

Observation sur la statistique des années 1883 et 1884 (1^{er} semestre).

Voici pour l'année 1883 et le premier semestre de 1884 le mouvement d'entrée et de sortie dans les maisons d'arrêt et de justice, tel qu'il résulte des chiffres fournis par la statistique :

		HOMMES	FEMMES
Entrées	existant au 1 ^{er} janvier 1883.	34,721	2,748
	de l'état libre	295,480	61,603
	d'autres provenances	157,318	9,371
TOTAUX		487,519	73,724
Sorties	par acquittement.	102,340	21,266
	par expiration de la peine ou par grâce	191,967	39,223
	morts.	891	42
	évadés.	115	5
	pour d'autres causes	163,105	10,598
TOTAUX		458,418	71,134
Restaient au 30 juin 1884. . . .		29,101	2,590

Comme on le voit la population détenue dans les maisons de justice a une réelle tendance à décroître depuis 1880, tendance minime d'abord, mais qui s'est accentuée dans les dernières années.

Cette diminution a pour première cause le transfèrement plus prompt des détenus au lieu où ils subissent leur peine, parce que tous les ans on augmente le nombre des places des pénitenciers; la moins grande importance des délits et la plus grande rapidité dans les procès criminels y ont également contribué.

La mortalité a aussi baissé et dans un assez large proportion. Les chiffres des évasions sont peu alarmants; même pour les prisons cantonales, il y a une diminution sensible quoique

les conditions de ces prisons soient encore bien loin d'être satisfaisantes.

De la comptabilité des prisons il résulte qu'il y a eu en 1883, 43,246,451 journées payées aux entreprises, soit 865,510 de moins que l'année précédente. La dépense totale s'élève à 9,392,406 fr. 68 c. avec une moyenne journalière individuelle de 0 fr. 7091, soit 0 fr. 0235 de moins qu'en 1882.

La dépense moyenne subit encore une faible diminution dans le premier semestre de 1884.

Voici le mouvement d'entrées et de sorties des pénitenciers :

	1883		1884	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Existant dans les bagnes au 1 ^{er} janvier	17.715		17.342	
Existant dans les maisons centrales	13.524	1.299	14.595	1.301
Entrées dans les bagnes. . .	1.118		584	
— dans les maisons centrales	8.731	259	4.551	158
Totaux des entrées et des existants	41.088	1.558	37.072	1.459
Sorties par grâces ou expiration de la peine des bagnes.	880		463	
Sorties des maisons centrales.	3.077	188	1.651	106
Décès dans les bagnes. . . .	602		272	
— dans les maisons centrales	539	51	248	17
Evasions des bagnes	8		1	
— des maisons centrales	3		2	
Transférés.	4.042	15	2.108	6
Totaux des sorties	9.151	237	4.745	129
Restaient au 31 décembre 1883 et au 30 juin 1884	31.937	1.301	32.327	1.330

L'augmentation des détenus dans les pénitenciers ne veut pas dire augmentation de la criminalité, mais seulement augmentation de la capacité de ces établissements. Il faudrait les agrandir encore pour faire subir régulièrement leur peine à

tous les condamnés, encore en grande partie dans les maisons de justice. Mais le système pénitentiaire à adopter n'est pas décidé encore, les projets de modification des circonscriptions judiciaires ne sont pas étudiés, le travail au grand air se développe toujours et il faut encore compter avec les difficultés budgétaires.

En fait, on espère pouvoir faire évacuer quelques bagnes et les transformer en maisons centrales, comme on l'a fait à Terracina et à Isili; on compte pouvoir transformer aussi en établissements pour les condamnés quelques maisons de justice qui deviendraient inutiles par la suppression des tribunaux d'arrondissement.

En attendant on a ouvert une section correctionnelle dans la prison d'Avellino et d'autres sont en voie d'installation et on a l'intention d'augmenter quelques pénitenciers actuels. Il semble en effet utile de faire subir leur peine, suivant les dispositions en vigueur, aux condamnés à la réclusion, surtout aux plus jeunes qui sont susceptibles d'amendement.

Les évasions continuent à être en petit nombre. — Ainsi la grande objection faite au travail au grand air, la facilité des évasions n'a plus de raison d'être aujourd'hui.

La mortalité ne présente rien d'anormal. Dans les décès, 6 seulement sont le résultat de suicides.

Il y a une diminution dans le prix de revient moyen des journées, ce qui prouve une amélioration dans l'administration économique.

Quelques établissements ont donné de sérieux bénéfices. Parmi eux ont une importance exceptionnelle: 1^o la petite section des condamnés imprimeurs et typographes de Regina Cœli dont l'entretien a coûté en 1883 18,621 francs (soit 0 fr. 80 c. par jour chacun), tandis que le produit brut de leur travail est de 190,640 fr. 12 c.; pendant le premier semestre de 1884, les dépenses se sont élevées à 9,331 fr. 20 c. contre 53,713 fr. 42 c. de produit; 2^o le bague d'Ancône qui dans le premier semestre de 1883 a réduit le coût journalier des détenus à 0 fr. 1554 et qui ne couvre pas seulement ses dépenses, mais qui a un bénéfice net par jour et par tête de 0 fr. 0315. Viennent ensuite Salsiccia, où le coût journalier des détenus est de 0 fr. 53 c. en 1883 et de 0 fr. 2293 en 1884 (premier semestre); Pianosa, (coût net en 1883, 0 fr. 2048) et Regina Cœli (maison centrale, chantier) à 0 fr. 2685 en 1883 et 0 fr. 1965 en 1884.

Le travail s'est développé surtout dans les bagnes et spécialement le travail au grand air. Dans les maisons centrales il n'y a pas de ralentissement et même quelque augmentation. Il n'y a d'exception à ce résultat en 1884 que pour les colonies et les établissements qui ont des terrains à cultiver, les principales récoltes n'étant pas faites au 30 juin, date où l'on a clôturé l'exercice.

Quelques chiffres peuvent donner une idée complète de la population des établissements d'éducation correctionnelle et de réforme.

	1883		1 ^{er} semestre 1884	
	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES
Existant au 1 ^{er} janvier dans les maisons d'éducation correctionnelle	937	53	1090	60
Dans les maisons de réforme.	3119	1632	2944	1686
	4056	1685	4034	1586
Entrées	1812	339	740	102
Sorties.	1834	278	838	176
Restaient en fin d'exercice	4034	1746	3936	1752

Les évasions des maisons de réforme sont toujours très nombreuses et sont facilitées par la surveillance insuffisante qu'on déplore dans beaucoup de ces établissements. La mortalité est faible, sauf dans quelques établissements de filles. Le placement direct des jeunes gens et jeunes filles qui ont terminé leur cure morale dans des maisons de réforme a déjà donné de bons résultats, il est à souhaiter qu'il se développe encore.

E. PAGÈS.

REVUE DU PATRONAGE ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Sommaire. — FRANCE. 1^o Société générale pour le patronage des libérés. — 2^o Société de patronage des libérés adultes et des enfants moralement abandonnés du Gard et de la Lozère. — 3^o Rapport de M. le comte d'Haussonville, vice-secrétaire de la Société philanthropique sur un projet de création d'asile maternel.

ÉTRANGER. — 1^o Angleterre. — Enfants abandonnés et coupables. — 2^o Association de secours pour les prisonniers du Maryland (États-Unis). — 3^o Maison de correction de la cité de Détroit (États-Unis).

FRANCE

I

Société générale pour le patronage des libérés. Compte rendu de 1885.

L'assemblée générale des membres de la Société générale pour le Patronage des Libérés s'est réunie le samedi 29 mai 1886, à 2 heures, au siège de la Société, rue de l'Université, 176.

M. Bérenger, sénateur, président du Conseil d'administration, a lu le compte rendu suivant :

MESSIEURS,

Le compte rendu de l'exercice clos le 31 décembre 1885 offre, principalement au point de vue moral, des résultats à peu près semblables à ceux de l'année précédente. Quelles que soient l'activité et la constance des efforts, il arrive un moment où l'équilibre s'établit entre le niveau du bien possible à atteindre